



**JUDO QUÉBEC INC.
PROTOCOLE D'ENTENTE**

La présente entente fait le ____^e jour du mois _____ de l'an _____.

ENTRE

Judo Québec inc.
(ci-après nommé Judo Québec)

ET

Prénom et Nom de l'athlète
(ci-après nommé l'athlète)

ATTENDU QUE Judo Québec désire offrir un encadrement de haute qualité aux athlètes et ce dans un environnement sécuritaire;

ATTENDU QUE l'athlète fasse partie du groupe d'entraînement de Judo Québec au dojo de l'INS;

ATTENDU QUE Judo Québec désire établir ses droits et obligations;

ATTENDU QUE l'athlète désire établir ses droits et obligations;

1. Judo Québec convient de ce qui suit :

- 1) S'engage à encadrer l'athlète au meilleur de ses capacités et ce, entre autres, grâce aux interventions et encadrement des entraîneurs provinciaux.
- 2) S'engage à communiquer avec l'entraîneur personnel de l'athlète afin que ce dernier puisse suivre l'évolution de l'athlète.
- 3) S'engage à informer tous les athlètes et leurs entraîneurs des critères de sélection en vigueur pour la saison en cours.
- 4) S'engage à faire parvenir aux athlètes ainsi qu'à leur entraîneur, par le biais du courrier électronique de l'athlète et de l'entraîneur, via l'application *Athlete Analyzer* lorsqu'applicable, les informations concernant les activités obligatoires.

2. L'athlète convient de ce qui suit :

- 1) S'engage à donner à Judo Québec son adresse postale, son courriel et son numéro de téléphone, les coordonnées de son entraîneur ainsi que celles de ses parents, si ce dernier est mineur, et lui signaler tout changement (Annexe A).
- 2) S'engage à respecter tous les règlements sanitaires mis en place par les différents paliers de gouvernement, Judo Québec, Judo Canada et l'INS Québec. Et ce, autant dans ses activités quotidiennes que lors des entraînements.
- 3) S'engage à respecter tous les éléments mentionnés dans le document «Décharge, Indemnisation, autorisation, assurance tous risques et acceptation des risques de la reprise de l'entraînement» et à aviser Judo Québec en cas de changement dans sa situation et sa santé (Annexe B).
- 4) S'engage à respecter la charge d'entraînement établie avec l'entraîneur provincial en charge de son encadrement et aux activités jugées pertinentes par Judo Québec incluant des activités promotionnelles, à moins de pouvoir bénéficier d'une dispense d'entraînements.
- 5) S'engage à respecter la politique d'assiduité aux entraînements, dans Annexe C.
- 6) S'engage à aviser Judo Québec en cas de blessure. Il est de la **responsabilité de l'athlète ou de son entraîneur personnel** d'aviser le bureau de Judo Québec par **écrit** et **avant** une activité obligatoire pour une absence suite à une **blessure**. Cet avis devra contenir

l'explication de l'absence contresignée par l'entraîneur, être accompagné d'un rapport médical signé par le médecin traitant et indiquant la date probable de retour à l'activité. Dans le cas où le délai entre l'accident et la blessure est trop restreint, un avis téléphonique sera accepté s'il est suivi de la procédure ci-avant décrite dans les cinq (5) jours suivant l'activité.

- 7) S'engage à respecter les règlements et consignes énoncés par l'entraîneur provincial en chef, l'entraîneur provincial adjoint, Judo Québec ou le Comité d'excellence.
- 8) S'engage à adopter des comportements exemplaires, exempt de toutes formes de violence (physique, verbale et psychologique) et socialement acceptés.
- 9) S'engage à participer à toutes les réunions prévues et aux rencontres annuelles avec l'entraîneur provincial.
- 10) S'engage à ne pas absorber, fournir directement ou indirectement, ou encourager l'utilisation de toute drogue proscrite, incluant les drogues anabolisantes, par les règlements de la Fédération internationale de Judo, Judo Canada, ou le Centre Canadien pour l'Éthique dans le Sport (CCES : <http://cces.ca/fr>) et accepter, au moment des compétitions ou en d'autres circonstances jugées raisonnables, de passer le test de contrôle antidopage, tel qu'exigé par Judo Québec, Judo Canada ou toute autre autorité à qui Judo Québec aura donné le droit de le faire.
- 11) S'engage à s'informer des amendements et mises à jour des substances prohibées.
- 12) S'engage à accepter toute sanction découlant d'un manquement à l'une de ses obligations.
- 13) S'engage à utiliser les différents programmes de suivis de l'entraînement et à remplir les différents formulaires demandés dans le cadre de son encadrement sportif, lorsque demandé par un intervenant avec lequel il travaille, un entraîneur ou Judo Québec, tel que les documents en annexe.

3. Cas de mésentente

Lorsque l'une des parties à la présente entente est d'avis que l'autre partie ne s'est pas conformée aux obligations précisées dans la présente, elle doit sans délai :

- 1) Notifier par écrit l'autre partie du prétendu manquement à ses obligations;

- 2) Indiquer, dans l'avis, les mesures à prendre pour remédier à cette situation et y préciser, une période de temps raisonnable au cours de laquelle ces mesures doivent être prises;
- 3) Lorsque la partie qui a procédé à la notification susmentionnée est d'avis que l'autre partie n'a pas remédié à la situation, elle peut déposer une plainte au Conseil d'administration selon les procédures prévues à cet effet.

4. Durée de la présente entente

La présente entente entre en vigueur le ___ jour du mois de _____ de l'an 2022 et sera renouvelée automatiquement au 1^{er} septembre de chaque année à moins d'avis contraire de l'une ou l'autre des parties.

Une ou l'autre des parties peut mettre un terme à cette entente à tout moment.

Signée ce ____^e jour du mois _____ de l'an _____, à Montréal.

SIGNATURE ATHLÈTE



SIGNATURE PARENT / TUTEUR (si mineur)

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE JUDO QUÉBEC



ANNEXE B

AVIS : Il s'agit d'un document juridique qui doit être correctement rempli et signé, sinon vous ne serez pas accepté à prendre part aux entraînements du dojo de l'INS Québec. VEUILLEZ LE LIRE ATTENTIVEMENT. Il vous retire le droit d'intenter des poursuites judiciaires en toutes circonstances. Si vous ne le comprenez pas, consulter un conseiller juridique avant de le signer.

DÉCHARGE, INDEMNISATION, AUTORISATION, ASSURANCE TOUS RISQUES ET ACCEPTATION DES RISQUES DE LA REPRISSE DE L'ENTRAÎNEMENT

Moyennant l'acceptation de ma participation à l'entraînement au dojo de l'INS Québec (ci-après dénommée "l'événement"), je dégage, acquitte par acte et décharge à jamais, par la présente, et consens à indemniser et à éviter tout préjudice à Judo Québec, l'INS Québec, leurs dirigeants, cadres, directeurs, entraîneurs, agents, employés de bureau et représentants respectifs (ci-après nommés "les renonciataires") de toutes réclamations, actions juridiques, frais, dépenses et requêtes respectivement à ma mort, à des blessures ou dommages occasionnés à ma personne ou à ma propriété, causés de quelque manière que ce soit, découlant ou en raison du fait que je participe à l'entraînement ou à cet événement, et ce nonobstant le fait que cela ait pu être causé, être lié à ou occasionné par négligence, bris de contrat, un manquement à ses responsabilités à titre d'occupant des lieux, ou autrement, ou par les renonciataires ou l'un d'entre eux.

Je consens à assumer tous les risques, connus et inconnus, et toutes les conséquences afférentes ou liées au fait que je m'entraîne ou participe à cet événement. Je consens à respecter tous les règlements, toutes les règles et conditions de cet événement.

Je certifie que :

- 1) Je ne présente actuellement aucun symptôme lié à la COVID-19 ni au cours des 14 derniers jours, et je n'ai pas été en contact étroit avec une personne qui a présenté ces symptômes.
- 2) Je n'ai pas voyagé au cours des 14 derniers jours et je n'ai pas été en contact étroit avec quelqu'un qui a voyagé.
- 3) Je n'ai pas été testé positif au COVID-19 au cours des 14 derniers jours et je n'attends pas les résultats des tests, ni n'ai-je été en contact étroit avec quelqu'un qui est un cas présumé ou confirmé de COVID-19 au cours des 14 derniers jours.
- 4) J'ai compris tout le contenu présenté lors de la séance de formation fournie par Judo Québec.
- 5) J'accepte de suivre tous les règlements établis par les gouvernements provinciaux et municipaux pour toute activité à l'extérieur de l'entraînement (épicerie, etc.). J'accepte également de limiter mon exposition à la communauté en continuant à suivre des directives telles que la distance sociale, le port d'un masque lorsque la distance sociale n'est pas possible.
- 6) J'ai compris toutes les mesures préventives, protocoles et procédures concernant la COVID-19 avant d'entrer dans l'INS Québec et le dojo de l'INS Québec et j'accepte de respecter ces mesures, protocoles et procédures de prévention.
- 7) J'ai compris qu'en choisissant le dojo de l'INS Québec comme lieu d'entraînement, je ne peux fréquenter aucun autre lieu d'entraînement tel qu'un club sportif ou une salle d'entraînement.
- 8) Je déclarerai tous les symptômes liés à la COVID-19 dès qu'ils se feront remarqués ou seront présents au personnel de Judo Québec, y compris les symptômes d'une personne avec qui je réside. J'accepte que les informations concernant tout symptôme de la COVID-19 soient transmises à l'INS Québec afin de permettre la recherche des contacts afin de minimiser le risque d'épidémie.
- 9) Je comprends que les mesures préventives, les protocoles et les procédures sont en place pour aider à protéger la santé et la sécurité de tous. Cependant, je connais bien le sport du judo et la nature du judo et je suis conscient qu'il existe un risque élevé de contagion possible par la nature même du sport, et je comprends qu'il n'est pas possible d'éliminer tous les risques, et par conséquent, malgré toutes les mesures préventives, protocoles et procédures, il existe toujours un risque de contracter la COVID-19.
- 10) Je comprends que la contraction de la COVID-19 peut avoir des conséquences à long terme sur la santé, y compris, mais sans s'y limiter, un essoufflement persistant, une toux persistante, une diminution permanente de la capacité pulmonaire, des maux de tête persistants, une fatigue extrême et d'éventuelles anomalies cardiaques.
- 11) Les parents ou tuteurs légaux des participants mineurs de moins de 18 ans conviennent en outre qu'ils informeront les participants mineurs des avertissements et conditions ci-dessus et de leurs ramifications, et qu'ils consentent à la participation du mineur.

Je serai lié (e) par le présent document de même que mes héritiers, mes exécuteurs testamentaires, mes curateurs, mes cessionnaires et représentants personnels. Je confirme que j'ai été mis au courant des risques potentiels associés à ma participation à l'entraînement et j'accepte de participer en connaissant les risques et conditions impliqués et je le fais entièrement de mon plein gré. J'ai lu le présent document et je comprends qu'en y apposant ma signature je renonce à des droits importants. C'est donc en toute connaissance de cause que je signe le présent document.

Nom du Participant

Signature du Participant

Date

Nom du Témoin

Signature du Parent/Guardien
(Si le Participant a moins de 18 ans)

Date

ANNEXE C

Politique d'assiduité aux entraînements

Judo Québec appliquera la politique de gestion des présences suivantes pour les athlètes de statut temps partiel identifiés relève, élite ou faisant partie du groupe d'athlètes espoirs dont l'entraîneur 1^{er} répondant est un entraîneur provincial. L'entraîneur 1^{er} répondant de l'athlète a la responsabilité de compiler les présences/absences et juger des absences motivées.

Motivation des absences :

Pour qu'une absence motivée soit acceptée, l'athlète doit envoyer la justification de son absence à l'entraîneur qui en a la charge avant l'entraînement manqué ou toute activité ou la participation est obligatoire, et ce peu importe le type d'entraînement. L'entraîneur devra à son tour, confirmer si la motivation de l'absence est acceptée. Dans le cas contraire, l'absence sera comptabilisée comme une absence non-motivée.

En cas d'absence d'un entraîneur au centre national, celui-ci reléguera la responsabilité à un autre entraîneur et communiquera cette information aux athlètes dont il a la responsabilité.

Niveau d'assiduité :

Il existe 4 niveaux d'assiduité pour un athlète :

- Niveau A : excellent;
- Niveau B : moyen;
- Niveau C : faible;
- Niveau D : retrait.

Définition d'un manquement : un manquement survient lorsque moins de 4 semaines sépare 2 absences non-motivées.

Évolution des niveaux d'assiduités :

Un athlète qui arrive au Centre d'entraînement national commence avec un niveau d'assiduité « Excellent ». Lorsqu'un athlète obtient un manquement, son niveau d'assiduité descend d'un niveau. Le niveau d'assiduité remonte d'un niveau 3 fois par année soit au 1^{er} septembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai.

Intervention lors d'une baisse de niveau d'assiduité:

- Passage du niveau A « Excellent » vers le niveau B « Moyen » : une rencontre avec l'entraîneur responsable sera requise aussitôt que possible et un avertissement verbal sera émis.
- Passage du niveau B « Moyen » vers le niveau C « Faible » : une rencontre avec l'entraîneur

responsable sera requise aussitôt que possible et un avertissement écrit lui sera remis ainsi qu'à son directeur technique.

- Passage du niveau C « Faible » au niveau D « Retrait » : un athlète de niveau « Faible » assiduité qui obtient un manquement sera retiré de l'Équipe du Québec et n'aura plus accès au groupe d'entraînement dont il fait partie. Pour une durée de 3 mois, à partir de la date de retrait, l'athlète fera partie du groupe d'entraînement d'un niveau moins élevé. C'est-à-dire qu'un athlète du groupe temps partiel en transition sera placé dans le groupe temps partiel. Un athlète du groupe temps partiel n'aura qu'un accès au groupe occasionnel.

Exemple :

Un nouvel athlète qui a commencé l'entraînement en septembre au CEN et qui obtient un 1^{er} manquement dans la 1^{ère} semaine d'octobre passera au niveau « moyen » d'assiduité et l'entraîneur responsable devra le rencontrer aussitôt que possible.

Ce même athlète obtient un 2^e manquement dans la 1^{ère} semaine de novembre : l'entraîneur rencontrera l'athlète et enverra un avertissement écrit à lui et son DT. L'athlète passera au niveau « faible » d'assiduité.

Ce même athlète obtient un 3^e manquement dans la 1^{ère} semaine de février : l'entraîneur responsable enverra un avertissement écrit à lui et son entraîneur. L'athlète passera du niveau « moyen » au niveau « faible » d'assiduité. Explication : le niveau de l'athlète était remonté au niveau « Moyen » au 1^{er} janvier tel que stipulé au paragraphe « Évolution des niveaux d'assiduité ».

ANNEXE D

UTILISATION DE L'IMAGE DE L'ATHLÈTE PAR JUDO QUÉBEC

Dans le cadre de nos activités quotidiennes, nous serons amenés à utiliser des photos et des vidéos des athlètes. Ces documents seront utilisés à des fins de communication sur nos différents outils :

- notre site www.judo-quebec.qc.ca
- notre page facebook
- notre infolettre
- notre revue HAJIME
- divers reportages et vidéos assurant la promotion du judo au Québec.
- Autres

Il peut s'agir de photographies individuelles d'identité mais également de photos/vidéos de groupe ou bien de vues montrant l'athlète en activité. Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter l'athlète lors des prises de vue, soit de masquer son visage au montage.

Autorisation parentale pour athlète mineur :

Nous soussignons (lettres moulées) : _____

Tuteurs légaux de l'athlète (lettres moulées) : _____

Autorisons / n'autorisons pas (encercler la mention utile)

Judo Québec à utiliser des photos de notre enfant prises au cours des activités liées au judo.

Signature des parents ou tuteurs : _____ Date : _____

Autorisation pour athlète majeur :

Je soussigné (e) (lettres moulées) : _____

Autorise / n'autorise pas (encercler la mention utile)

Judo Québec à utiliser des photos de moi prises au cours des activités liées au judo.

Signature : _____ Date : _____

ANNEXE E

CONSENTEMENT

Communication des renseignements personnels.

Les renseignements relatifs à votre identité et à votre discipline ainsi que les coordonnées que vous fournissez sur ce formulaire seront transmis à l'Institut national du sport du Québec (INS Québec).

Droit d'accès et de rectification des renseignements personnels

Conformément à Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), vous pouvez avoir accès aux renseignements qui vous concernent et en demander la rectification si nécessaire

Attestation et consentement

J'atteste que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont complets et conformes à la réalité. Je reconnais qu'une fausse déclaration peut entraîner le rejet de ma candidature, l'annulation ou le remboursement du soutien financier.

Athlète mineur :

Nous soussignons (lettres moulées) : _____

Tuteurs légaux de l'athlète (lettres moulées) : _____

Autorisons et confirmons / n'autorisons et ne confirmons pas (encercler la mention utile)

Judo Québec à partager les renseignements personnels de mon enfant

Signature des parents ou tuteurs : _____ Date : _____

Athlète majeur :

Je soussigné (e) (lettres moulées) : _____

Autorise et confirme / n'autorise et ne confirme pas (encercler la mention utile)

Judo Québec à partager mes renseignements personnels

Signature : _____ Date : _____